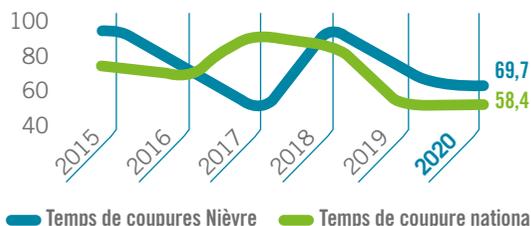




BILAN 2020 DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

En tant qu'autorité concédante, le SIEEEN exerce des missions de contrôle de la concession et s'assure que l'activité de son concessionnaire sur les réseaux d'électricité est conforme au cahier des charges. Il mène, en outre, des opérations de renforcement, d'extension, de dissimulation et de sécurisation pour garantir la qualité des réseaux de distribution d'électricité sur le territoire.

ÉVOLUTION DES COUPURES MOYENS PAR HABITANT TOUTES CAUSES CONFONDUES



COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE FACÉ (CAS-FACÉ)

Malgré d'importantes campagnes de mesures chez les particuliers, les données récupérées grâce aux 6 000 luminaires connectés sur le territoire et la démonstration, année après année, que les départs mal alimentés d'Enedis ne sont pas conformes à la réalité, le département de la Nièvre voit ses dotations diminuer constamment. Sur la période 2018-2020, le territoire a perdu 250 000 € de subvention CAS-FACÉ alors que les besoins sont en hausse ! En 2021, un nouvel inventaire des besoins pour l'électrification rurale aura lieu. Le SIEEEN demandera de nouveau la prise en compte objective des besoins de travaux pour la concession Nièvre.

DOTATIONS FINANCIÈRES 2020 CONTRIBUTANT À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

FACé AB (Programme Extension)	147 600 €
FACé AB (Programme Renforcement)	590 400 €
FACé Intempéries	196 000 €
FACé C	338 000 €
FACé S	326 000 €
FACé S'	404 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	659 953 €
TOTAL	2 911 953 €

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ET DES RÉSEAUX 2017-2020

Consommations en kWh	2017	2018	2019	2020
Clients tarif bleu	149 273	149 079	149 515	149 761
Clients tarifs jaune et vert	1 251	1 271	1 282	1 289
Total abonnés	150 914	150 739	151 178	151 431
Total consommations	1 250 545 365	1 243 695 607	1 225 115 534	1 144 008 870

Longueurs réseaux	2017	2018	2019	2020
Réseau HTA (km)				
Aérien	4 049 64 %	4 011 64 %	4 007 63 %	4 040 63 %
Souterrain	2 223 36 %	2 289 36 %	2 309 37 %	2 332 37 %
Total	6 272	6 300	6 316	6 372

Réseau BT (km)	2017	2018	2019	2020
Aérien	2 871 60 %	2 844 60 %	2 806 58 %	2 774 57 %
Souterrain	1 922 40 %	1 964 41 %	2 015 42 %	2 068 43 %
Total	4 793	4 808	4 822	4 842

Réseau HTA-BT (km)	2017	2018	2019	2020
Aérien	6 947 63 %	6 920 62 %	6 814 61 %	6 814 61 %
Souterrain	4 014 37 %	4 145 38 %	4 324 39 %	4 400 43 %
Total	10 961	11 065	11 138	11 214

Postes de transformations	2017	2018	2019	2020
HTA-BT	6 377	6 391	6 421	6 436

151 431

abonnés



11 214 KM

de réseaux basse et moyenne tensions (BT-HTA)

RÉPARTITION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

En application depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi Nome du 7 décembre 2010 a modifié le mode de calcul des taxes locales d'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations, elles sont désormais calculées non plus sur le montant mais sur les quantités d'électricité consommées. Le comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012. Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix au MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui est l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités, à savoir 8,5 % pour les communes et 4,25 % pour le Département, soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : $0,77 \text{ €} \times 8,50 = 6,545 \text{ €/MWh}$.
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : $0,26 \text{ €} \times 8,50 = 2,21 \text{ €/MWh}$.
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

FISCALITÉ

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant de 4 137 241 € au titre de l'année 2020 (4 203 115 € en 2019). Le Syndicat a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 875 572 € (739 610 € en 2019).

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA TAXE SYNDICALE 2017-2020

Années	Montants
2020	4 137 241 €
2019	4 203 115 €
2018	4 562 450 €
2017	4 394 068 €
2016	4 258 976 €



UTILISATION DE LA TAXE POUR 100 € PERÇUS

	Montants	%	Soit
1 Virement à la section d'investissement (travaux réseaux ER/EP)	3 356 400	81,13	81,13 €
2 Subventions éclairage public	58 134	1,41	1,41 €
3 Dotations aux amortissements	410 876	9,93	9,93 €
4 Service de la dette	311 830	7,53	7,53 €
TOTAL	4 203 116	100,00	100,00 €



BILAN DE L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

Renforcements de réseaux

35 opérations ont été commandées, en 2020, pour un montant de 2 235 700 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 26 renforcements programmés.
- 9 renforcements en urgence au coup par coup.

Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB soit 590 400 €.

Extensions de réseaux

Depuis 2001, les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires aux raccordements des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

En 2020, 45 opérations ont été commandées pour un montant de 668 025 €. 23 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

En 2020, le SIEEEN a passé commande de 24 opérations pour un montant de 1 751 000 €. 62 dossiers étaient en attente de financement : ils représentent 3 années de programmation de travaux.

En décembre 2020, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année n+1.

Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 15/01/2021.

Le SIEEEN utilise plusieurs fonds pour financer ces travaux :

- FACé C : 338 000 €.
- Plan Départemental Environnement (PDE) : 1 560 652 €.

Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 49 chantiers en 2020 dont 23 ont été mis en service pour un montant de 2 163 100 €.

Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 326 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 404 000 €.
- Maintien du programme Réseaux vétustes co-financé par Enedis et le SIEEEN : 250 000 € de subvention Enedis représentant 40 % du montant HT et par le SIEEEN à 60 % pour un montant total de 603 680 € de travaux.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2020, 125 dossiers liés aux détecteurs de sites étaient encore à traiter.

Sécurisation des bouclages HTA

Depuis 2019, sur demande des collectivités, le SIEEEN assure la sécurisation des bouclages HTA pour des lignes au sein des lotissements. Le Syndicat se charge, dans ce cadre, des travaux d'enfouissement ou de déplacement des ouvrages HTA afin de garantir la sécurité des usagers et prévenir les coupures. 1 opération a été réalisée et entièrement financée par le SIEEEN sur la commune de Cercy-la-Tour pour un montant de 109 805 € TTC.

Enfouissement des réseaux de télécommunication

Sur 25 opérations prévues en 2020, seules 4 ont été mises en service pour un montant 456 000 € TTC.

Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEEN réalise les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise à Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil. Pour le câblage, Orange fournit les esquisses et travaux et refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.

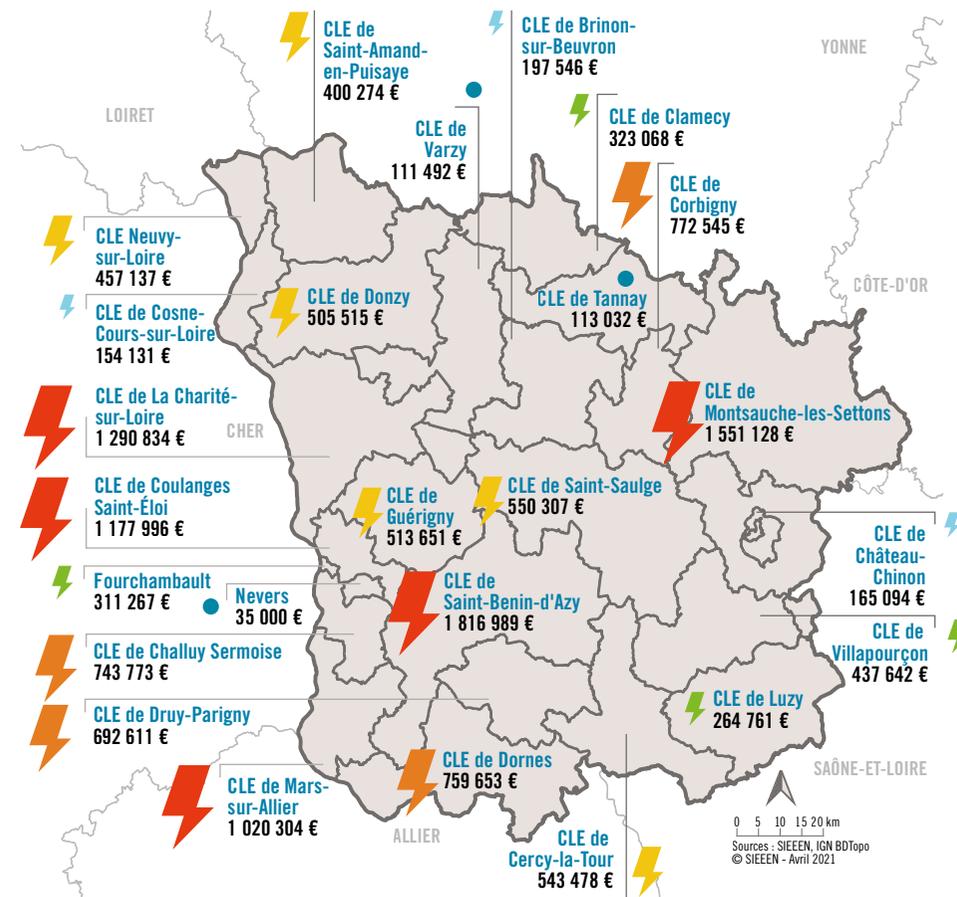
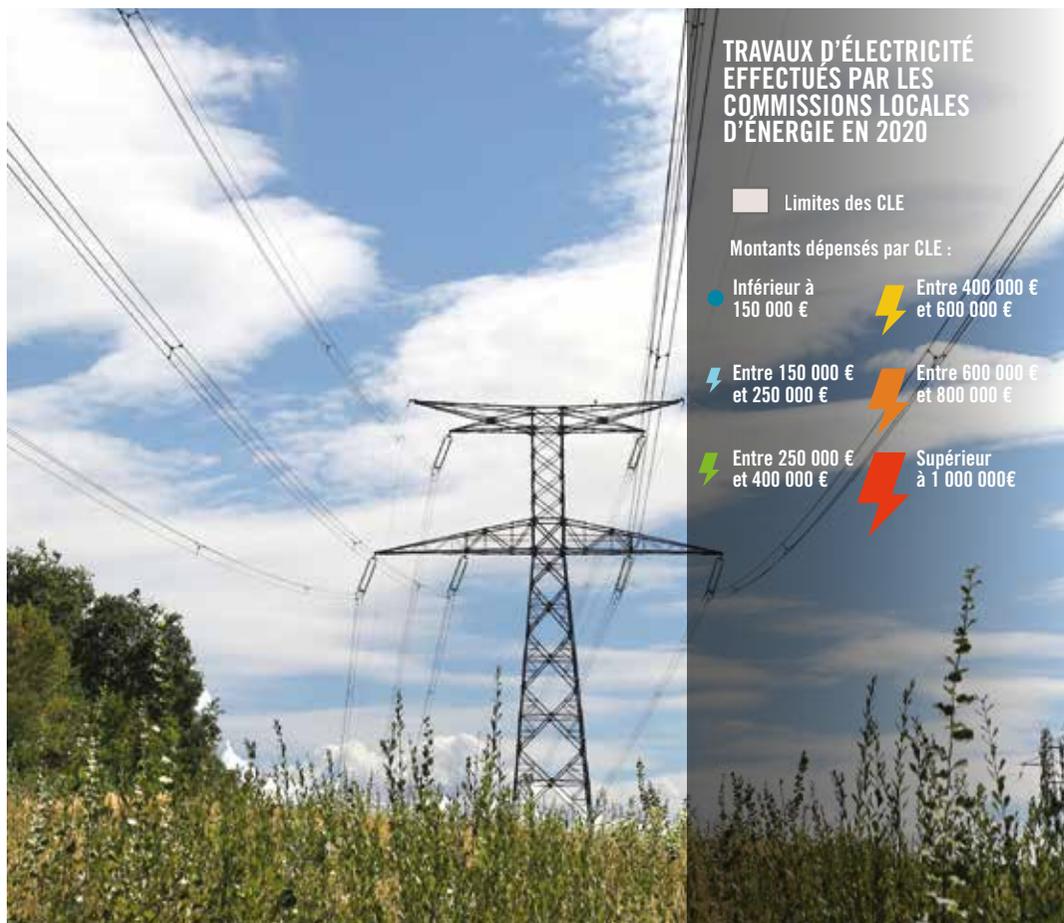
Le Syndicat constate depuis plusieurs années des abus de l'opérateur, qui essaie de faire financer le développement des réseaux par la commune. Ces dérives doivent être corrigées, régulièrement, par le service Électricité, dans les études délivrées par Orange.

Cartographie des réseaux et DT-DICT

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence Carto 200 en septembre 2013.

Le Syndicat participe financièrement à la réalisation de réseaux électriques à l'échelle du 200^e au 500^e sur la base des plans de récolement des travaux. Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A (réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Travaux -DT-DICT-). 4 000 km de rues et de routes composent cette base.





MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours

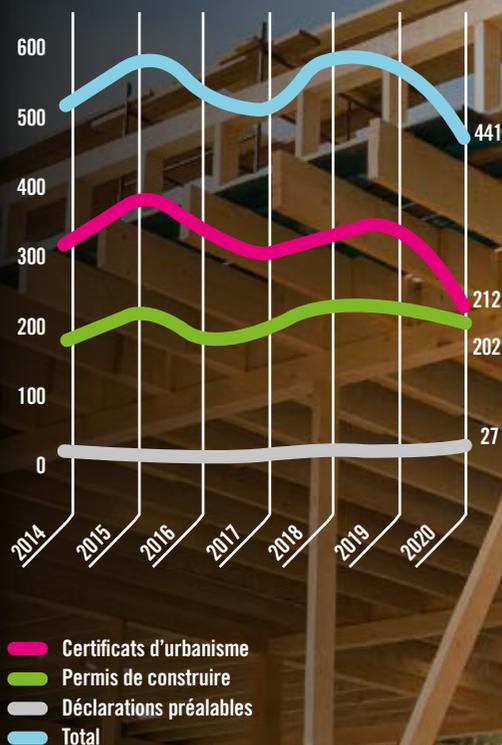
retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé,

sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle. En 2020, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.



ÉVOLUTION DES CERTIFICATS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE 2014-2020



OPÉRATIONS SIEEEN POUR LES ABONNÉS 2019-2020

	Abonnés	Longueurs déposées (en m)	Réseaux déposés dont fils nus (en m)	Montants déposés (en €)	Montants travaux (en € HT)
Renforcements réseaux					
2019	106	10 609	6 918	54 159	2 163 902
2020	89	8 850	1 200	35 300	1 754 600
Total	195	19 459	8 118	89 439	3 918 502
Sécurisations réseaux					
2019	161	13 759	11 954	64 346	1 661 445
2020	130	11 100	9 100	51 390	1 590 580
Total	291	24 859	21 054	115 736	3 252 025
Dissimulations réseaux					
2019	173	6 737	0	43 680	1 060 552
2020	30	610	0	4 010	105 000
Total	203	7 347	0	47 690	1 165 552
Extensions réseaux					
2019	28	0	0	0	337 252
2020	46	0	0	0	570 000
Total	74	0	0	0	907 252
Total	763	51 665	29 172	252 865	9 243 331



LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Depuis 1946, le SIEEEN dispose de la compétence « Distribution publique de gaz ». Propriétaire des réseaux de distribution de gaz en Nièvre, le Syndicat organise la concession du service public de gaz et assure le contrôle annuel de son concessionnaire, GRDF.

Malgré le déclin démographique, la hausse des prix des énergies fossiles et la concurrence du bois-énergie, le gaz demeure une source d'énergie importante en Nièvre. Si seulement 59 communes sont desservies en gaz naturel, le volume consommé est identique à celui de l'électricité. Selon GRDF, la consommation annuelle par personne équivaut à 10 917 kWh. Le développement du réseau de distribution est limité aux agglomérations et à leur périphérie qui permettent un retour sur investissement.

Soucieux de préserver l'égalité de traitement entre zones urbaines importantes et petites communes, le SIEEEN a profité de l'ouverture du marché, en 2000, pour proposer la mise en place d'une délégation de service public (DSP gaz) en recherchant les meilleures conditions financières auprès des fournisseurs. Seuls des opérateurs avec une solution propane ont répondu.

Les fournisseurs de propane se chargent des études de faisabilité, présentent une offre puis financent les travaux si le retour sur investissement leur apparaît confirmé.

La solution DSP gaz propane distribuée s'avère intéressante puisque l'utilisateur achète l'énergie à un prix inférieur au gaz propane en citerne et qu'il ne paie que ce qu'il consomme à l'instant T. La commune desservie bénéficie, en retour, d'une source d'énergie supplémentaire et d'une redevance d'occupation du domaine public. Les opérateurs se montrent plus réticents, désormais, à développer des offres sur des petites communes.

Ils privilégient des modèles économiques garantissant un retour sur investissement plus rapide et assuré...

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ (DSP)

En 2020, 5 communes étaient desservies en gaz propane via la DSP par la société Antargaz : Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire. Les 5 communes lui sont concédées désormais.

GRDF-RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La redevance d'occupation du domaine public versée aux communes et au Département est calculée en fonction du linéaire de réseau de distribution. La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département.

Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 € (un coefficient) + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était pour 2020 de 1,27 pour le transport et la distribution.

GDF- RÉSEAU TRANSPORT

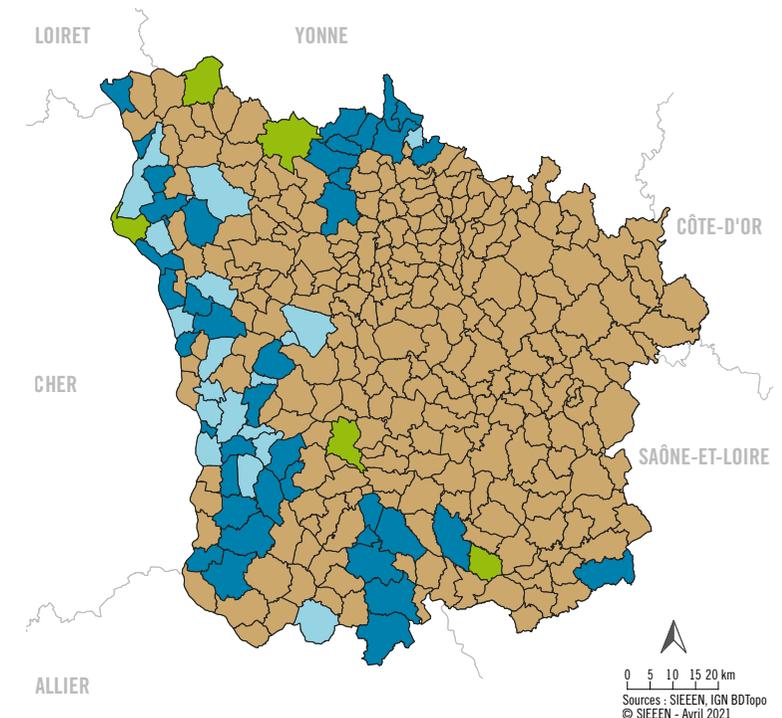
Comme pour GRDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité des lieux de stockage aux postes de détente pour la distribution, sont soumises à cette redevance d'occupation du domaine public.

Mais, du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent

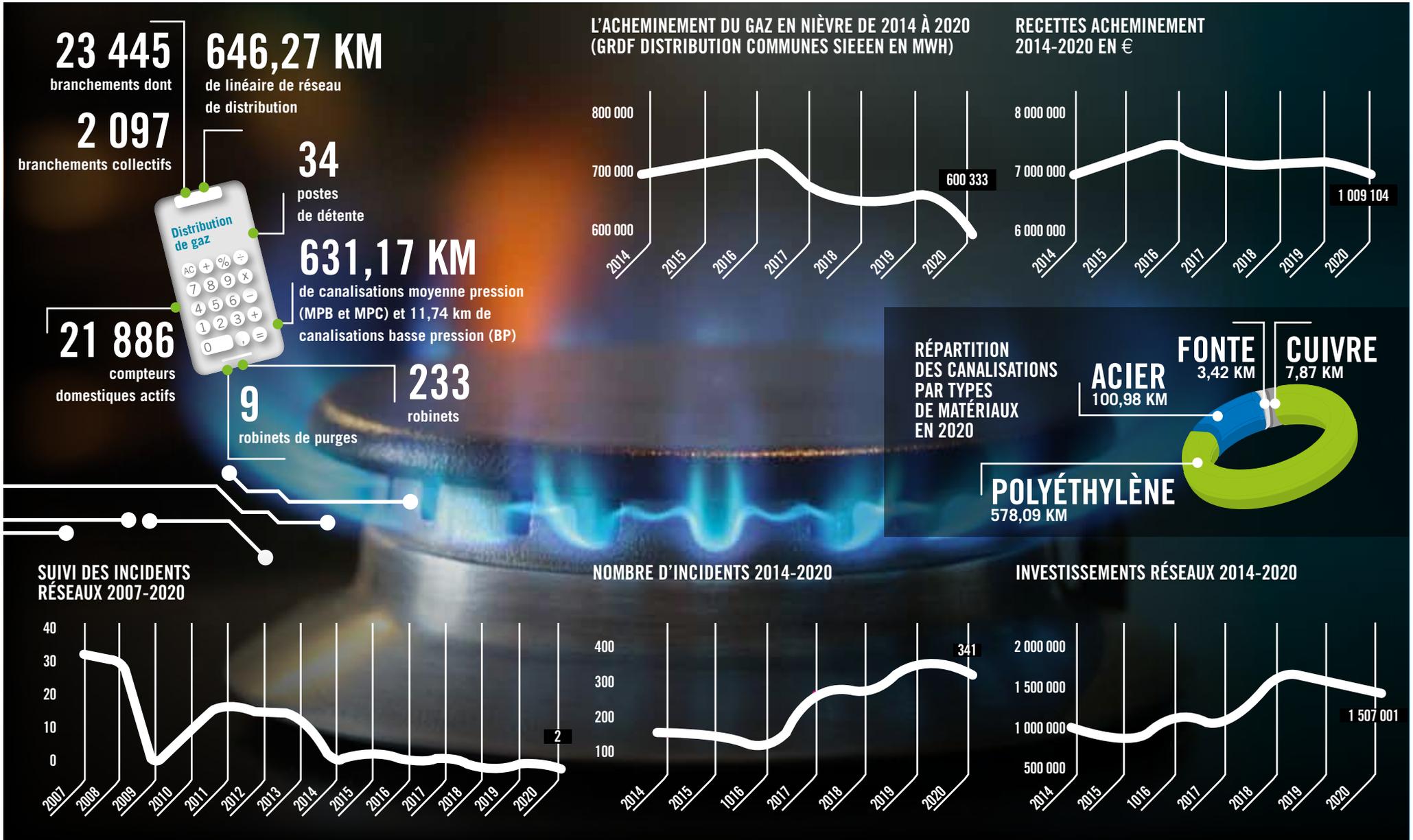
le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT un calcul pour la redevance :

- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le Département.
- 10 % du linéaire qui traverse la commune pour la commune.

LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DU GAZ SUR LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE EN 2020



- Communes ayant transféré la compétence au SIEEEN
- Communes n'ayant pas transféré la compétence
- Communes en délégation de service public auprès d'Antargaz/Finagaz
- Communes sans réseau de distribution de gaz



Nous accompagnons les collectivités nivernaises et nos partenaires dans la transition énergétique, écologique et numérique



**AMÉNAGEMENT ET SOUTIEN DES ACTEURS LOCAUX / DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ENTREPRISES / PATRIMOINE PUBLIC / LOGEMENT / NUMÉRIQUE**



Directeur de la publication : Guy Hourcabie

Coordination : Bénédicte Martin

Rédaction : Jef d'Argent-Moklé / Mise en page : Olivier Clavaud

Crédits photos : Siseen, Lionel Brügger, Shutterstock

Sources des tableaux et graphiques : données SIEEN

Impression : Inore Groupe - 1 200 exemplaires

Juin 2021



7 place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90
<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

ACTEE



Contrat de
Transition
Ecologique

